



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
SA**DECISION DU MAIRE N° D-101-2025**

Annule et remplace la décision D-92-2025 en date du 24 avril 2025

Objet : Demande de Dotation Politique de la Ville 2025 - « Programme de sécurisation des bâtiments communaux »

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,**CONSIDERANT** la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat et plus particulièrement de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2025,**CONSIDERANT** la volonté de réaliser des travaux de sécurisation des bâtiments communaux,**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier le coût global de l'opération s'élevant à 113 723.58 € total net de TVA, pour le mettre en cohérence avec les devis des entreprises,**DECIDE****Article 1** – Annule et remplace la décision D-92-2025 en date du 24 avril 2025.**Article 2** – De solliciter la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2025 pour le programme des travaux de sécurisation des bâtiments communaux.**Article 3** - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.A Villiers le Bel, le 06/05/2025
La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH